

**DECISION**

**OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine.**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- Mme BENHASSAINE Fatima, propriétaire occupant très modeste.
- M. BUFFET Bernard, propriétaire occupant modeste.
- M. BURILLIER Patrick, propriétaire occupant très modeste.
- M. CHISU Antonio, propriétaire occupant très modeste.
- Mme COSTE Jacqueline, propriétaire occupant très modeste.
- M. DAUGY Patrice, propriétaire occupant modeste.
- M. GAUFFRE Jacques, propriétaire occupant modeste.
- Mme MARIONNET Monique, propriétaire occupant très modeste.
- M. REPY Bernard et Michèle, propriétaire occupant très modeste.
- Mme. VALENTA Marie-Thérèse, propriétaire occupant modeste.

Au titre du programme Façade :

- M. BONHOMME Yvon, propriétaire bailleur
- M. TAVARES GOMES Michel, propriétaire occupant

Au titre du programme LHI :

- Mme VERPAUX Cécile, propriétaire occupant modeste.

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 161,48 € à Mme BENHASSAINE Fatima
- D'accorder une aide d'un montant de 1 250,00 € à M. BUFFET Bernard
- D'accorder une aide d'un montant de 1 640,00 € à M. BURILLIER Patrick
- D'accorder une aide d'un montant de 180,52 € à M. CHISU Antonio
- D'accorder une aide d'un montant de 1 449,94 € à Mme COSTE Jacqueline
- D'accorder une aide d'un montant de 1 111,90 € à M. DAUGY Patrice
- D'accorder une aide d'un montant de 519,30 € à M. GAUFFRE Jacques
- D'accorder une aide d'un montant de 2 500,00 € à Mme MARIONNET Monique
- D'accorder une aide d'un montant de 1 826,16 € à M. REPY Bernard et Michèle
- D'accorder une aide d'un montant de 641,49 € à Mme. VALENTA Marie-Thérèse
- D'accorder une aide d'un montant de 2 000,00 € à M. BONHOMME Yvon
- D'accorder une aide d'un montant de 1 395,80 € à M. TAVARES GOMES Michel
- D'accorder une aide d'un montant de 1 397,80 € à Mme VERPAUX Cécile
  
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 4 avril 2024

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 10 avril 2024  
et publié, affiché ou notifié le 10 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES

